



PRIME DE RENTREE SCOLAIRE 2016

Vies de famille : Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'Ars ?

Damien Navarro : Vos enfants doivent être âgés de 6 à 18 ans et être scolarisés. Cette année, cela concerne donc les enfants nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010. Par ailleurs, cette allocation est soumise à condition de ressources. Cela signifie que vos revenus ne doivent pas dépasser [un certain plafond](#).

Quelles démarches faut-il effectuer ?

Si votre enfant a moins de 16 ans, que vous remplissez les conditions et êtes déjà allocataire, vous n'avez rien à faire : la Caf vous versera automatiquement l'Ars.

En revanche, pour les jeunes de 16 à 18 ans – autrement dit, au-delà de la limite légale de l'obligation scolaire –, il y a une formalité préalable à accomplir. Il faut simplement effectuer une déclaration en ligne sur [caf.fr](#) ou sur l'application mobile « Caf – Mon Compte ». Celle-ci atteste que le jeune sera effectivement scolarisé à la rentrée comme étudiant, étudiant-salarié ou apprenti.

Soyez rassuré ! Vous recevrez un email ou un courrier de votre Caf, au cours du mois de juillet, vous invitant à effectuer rapidement cette démarche. Et comme il n'y a plus besoin de certificat de scolarité, cette simple déclaration permet d'accélérer les démarches et donc le versement de l'allocation.

Et lorsqu'on n'est pas allocataire ?

Si vous pensez remplir les conditions pour bénéficier de l'Ars pour votre enfant, vous pouvez [télécharger un dossier de demande](#) comme pour n'importe quelle autre prestation de la Caf. Il comprend un formulaire de déclaration de situation et un formulaire de déclaration de ressources. Une fois le dossier complété, adressez-le à la caisse dont vous dépendez.

Quel est le montant de l'allocation ?

Il varie en fonction de l'âge de l'enfant. Le montant est de 363 euros pour un enfant âgé de 6 à 10 ans. Il passe à 383,03 euros pour un enfant entre 11 et 14 ans et à 396,29 euros pour les 15-18 ans.

Quand est-elle versée ?

Le versement a lieu généralement vers la fin du mois d'août. La date précise n'est pas encore connue.